

JDI Inter-langues Rénovation Lycées

Lycée Emile Loubet (26 Valence)

14 décembre 2010

Présentation : Colette Brun-Castelly IA-IPR d'espagnol

Participation de Nathalie Méron, Ida Gomez et Nathalie Herrig

Fil rouge

Plan

- Présentation de l'objectif de la journée
- Présentation des participants par équipes (tour de table)
- Programme de la journée

PROGRAMME de la JOURNEE de L'INSPECTION INTERLANGUE

1. États des lieux (IA-IPR)
 - Nouveaux programmes et recommandations (Compétence, évaluation et progression)
 - État des lieux académique...Positionnement des équipes présentes
 - Apports et éclaircissements pour la réflexion et l'action
 - Différentiation pédagogique,
 - Évaluation/notation
 - Critères de complexification des tâches
2. Deux comptes-rendus de mise en œuvre de la Réforme
 - L'exemple de l'équipe d'Allemand (LGM Meylan 38), exposé et échanges

REPAS.....

 - L'exemple de l'équipe plurilingue du Lycée L'Oiselet (Bourgoin 38), exposé, atelier sur la notion d'évaluation, échanges.
3. Synthèse de la journée et évaluation par les participants

Objectifs de la journée

1. Permettre aux équipes de développer une réflexion sur les parcours d'élèves en langue les plus adaptés à la progression de chacun, à partir de la seconde de façon à amener tous élèves sans exception vers le niveau requis au baccalauréat en trois ans vs 2h45/semaine. On a trois ans pour s'organiser dans les établissements pour relever comment s'y prend-on ?
2. Permettre aux équipes de concevoir/mettre en œuvre/améliorer des formes de travail et un mode d'organisation favorisant la progression de tous, en revenant sur des points de repère objectifs concernant la notion de différenciation pédagogique (le quoi, le pourquoi, le comment) et en découvrant deux exemples concrets de stratégies, celle adoptée par l'équipe d'allemand du LGM, celle de l'équipe plurilingue du Lycée L'Oiselet. Chaque exposé sera suivi d'un temps d'échange où vous pourrez poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit, en vous référant au besoin à votre pratique.

Tour de table des équipes

Etablissements, noms, langues, et au fur et à mesure, à chaud, état de la mise en œuvre de la Réforme en LVE dans votre établissement ; vous diriez que vous en êtes à un niveau avancé, tâtonnant, balbutiant ? Signes de cet état.

Proposition du programme de la journée

Durée de l'ensemble de la présentation

1. État des lieux

- Nouveaux programmes et recommandations

La réforme des lycées = avant tout, une interrogation sur l'efficacité de l'enseignement des langues en France. Après avoir mis l'accent sur le nécessaire développement des compétences des élèves à l'**oral**, le projecteur est focalisé à présent sur la notion de **compétence**, ré-explorée à l'occasion de la mise en œuvre du Socle Commun de Connaissances et de Compétences dès 2010 avec validation en 2011.

S'agit-il d'ajouter des savoirs, des savoir-faire des attitudes ou de les **articuler** entre eux, dans des séquences et des parcours cohérents de façon à rendre capables les élèves de les mobiliser dans des tâches complexes ?

Une définition à l'appui :

« La compétence est la mise en œuvre par une personne en situation, dans un contexte déterminé, d'un ensemble diversifié, mais coordonné de ressources ; cette mise en œuvre repose sur le choix, la mobilisation et l'organisation de ces ressources et sur les actions pertinentes qu'elles permettent pour un traitement réussi de cette situation »

Philippe Jonnaert et.... In Compétences, constructivisme et interdisciplinarité (Revue des Sciences de l'éducation 2004)

La compétence générale à développer en LV c'est **la compétence à communiquer**, qui se décompose en A.L., regroupées en Activités de Réception et de Production, et organisées en système dans **le nouveau programme de seconde**.

Dans ce même programme, il est souligné que :

« La mise en place d'un enseignement par **groupe de compétence** favorise l'atteinte des objectifs » c'est-à-dire l'atteinte du niveau B1 pour les élèves de LV1, A2 intermédiaire pour les LV2 et A1 pour les LV3.

Il est précisé aussi que :

« L'organisation en groupe de compétences permet de dépasser la distinction habituelle entre LV1 et LV2 et donc de moduler, selon les élèves, les objectifs et les démarches. Les groupes de compétence visent à centrer l'apprentissage autour d'une A.L. dominante que l'on souhaite renforcer chez les élèves tout en prenant appui sur une ou plusieurs autres AL dans lesquelles les élèves disposent de plus de facilités ».

« Compte tenu de la diversité des profils et des parcours des élèves, notamment en Sections bilangues, SE ou LO...) on peut tout en consolidant le niveau de compétence attendu, amorcer une progression vers le niveau supérieur ».

▪ Mise en œuvre de la Réforme dans l'académie :

Ce texte a été relayé (anticipé) par la **circulaire du recteur de Grenoble (janvier 2010)** incitant fortement les chefs d'établissement à mettre les classes de LV de 2° en **barrette**, des Journées de présentation des NX programmes ont sensibilisé les chefs d'établissement, les conseils pédagogiques à la problématique des langues et à cette rentrée voici le résultat, plus quantitatif que qualitatif....

Rentrée 2010 :

Etat des lieux : à partir des remontées des 80 lycées publics

- 75 % (soit 60 établissements) ont choisi de mettre en place des groupes
- 25 % (soit 20 établissements) proposent le dispositif précédent (2 h en classe entière et 1 h en module)
- 20 % ont choisi d'offrir la même quotité horaire dans les deux langues

Un plan de travail est fixé par les IA-IPR dont cette JDI, avec suivi des équipes en demande, remontée des premiers résultats qualitatifs en mars et bilan en fin d'année scolaire.

Etat des lieux équipes : fiche de positionnement (en complément)

Remplir individuellement et synthèse rapide

Constat : une variété réjouissante mais du flou dans les perceptions, les conceptions ? ???
D'où la nécessité de revenir sur quelques définitions des modes de regroupement d'élèves en fonction d'effets attendus.

Apports sur quelques notions clés

- Différentiation pédagogique, stratégie pour la mise en œuvre des groupes de progression
- Evaluation
- Critères de complexification d'une tâche

La notion de différenciation pédagogique ou comment faire progresser tous les élèves d'un niveau constaté vers le niveau supérieur ?

On distingue différentes manières (5) de regrouper les élèves pour y recevoir un enseignement :

1. Les classes indifférenciées permanentes,

sont établies selon le critère d'âge scolaire.

Les **mêmes activités et la même progression** sont **proposées à tous**. C'est la situation la plus fréquente actuellement. On y constate des écarts sensibles entre les niveaux des élèves et des différences de profils.

Les tests de niveau réalisés en fin de première séquence d'apprentissage dans les différentes A.L. nous révèlent des profils variés et des constantes :

- Une faiblesse générale des résultats en C.O.

L'existence d'1/4 à 1/3 d'élèves en deçà du niveau fin de 3° et environ 1/4 très au dessus.

Il faut cependant noter que dans ce regroupement d'élèves dominant, la mobilisation de tous les élèves autour d'un projet commun avec des étapes intermédiaires bien agencées, le recours aux interactions et à l'entraide entre élèves, à l'évaluation formative et à l'apprentissage conscient de stratégies, contribuent à rendre la progression commune plus efficace qu'un fonctionnement individualiste ne recourant qu'à l'évaluation sommative.

Questions que pose cette forme dominante d'organisation par rapport aux inégalités :

Un enseignement indifférencié donné à tous au même moment permet-il à tous les élèves de progresser et est-il adapté aux élèves ayant un niveau avancé (issus de bilingue par exemple) ? Ce mode d'organisation n'entretient-il pas l'illusion qu'il suffit de mettre ensemble tout le monde pour donner à chacun et à tous des chances égales de progression ? Cette illusion ne constitue-t-elle pas une des causes de l'accroissement des inégalités sociales et culturelles à l'école ?

2. Les classes différenciées permanentes, classes/groupes de niveau

Les activités et les progressions sont différentes en fonction du niveau de départ

La **composition du groupe** est **stable** tout au long de son existence. Les classes euro constituent des dispositifs de ce type, tout comme les groupes de niveau, établis sur la base de tests préalables.

C'est l'organisation la plus répandue dans les écoles de langues.

Questions sur les inégalités : créer des classes de niveau permanent (les anciens groupes de niveau tant décriés !) aboutit au même résultat que pour les classes indifférenciées (1) en suscitant de surcroît des comportements institutionnels et sociaux ségrégatifs (stratégies familiales de choix de langues, de classes d'élite).

3. Classes indifférenciées avec pédagogie différenciée.

La **même progression** est **proposée à tous mais les activités varient plus ou moins** (nombre d'activités, temps pour les accomplir, degré de difficulté, aides fournies ou pas). Par exemple tout le monde va écouter le même texte mais certains disposeront de lexique traduit, ne feront que la moitié des activités alors que d'autres ne bénéficieront pas d'aide et devront faire toutes les activités. La pédagogie différenciée se pratique dans les classes uniques.

Synthèse sur ces trois formes d'organisation :

Elèves regroupés en...	DUREE DU GROUPE	PROGRESSIONS	ACTIVITÉS
classes indifférenciées (1)	permanente	même progression pour tous	mêmes activités pour tous
classes différenciées (classes de niveau) (2)	permanente	progressions différentes	activités différentes
classes indifférenciées pédagogie différenciée (3)	permanente	même progression pour tous	activités adaptées selon besoins et/ou interactions/entraide

4. Groupes provisoires à progression différenciée

La pédagogie différenciée peut se révéler insuffisante. **La différenciation peut alors porter, non seulement sur les activités mais aussi sur la progression.** La classe indifférenciée (ou de référence) est disjointe et des élèves provenant de diverses classes sont regroupés provisoirement pour suivre un enseignement conçu pour répondre à des besoins précis. La durée de ce regroupement est limitée, mais suffisamment dense (de 9 à 18h) pour qu'une progression dans un domaine précis puisse être constatée (par évaluation). Ces regroupements différenciés supposent l'existence de barrettes (horaires alignés en tout ou partie sur un petit nombre de classes). Appelés groupes de compétence, on pourrait la raison principale de cette proposition terminologique, excellente, est bien que leur finalité est de conduire les élèves à **atteindre le niveau supérieur** à leur niveau de départ **dans le domaine de compétence privilégié** pour ce groupe, donc à progresser → les appeler des **groupes de progression**.

5. L'individualisation pédagogique

constitue un autre mode de regroupement (accompagnement personnalisé ou tutorat). La différenciation **concerne un élève ou un faible nombre d'élèves pendant un temps limité**, sans constitution d'un nouveau groupe. Il a pour objet de répondre à des problèmes individuels spécifiques.

Le terme de différenciation pédagogique ne s'applique donc qu'aux types de groupement **3, 4 et 5** qui seuls présentent les caractéristiques suivantes :

- Provisoires et évolutifs (paramètres temps)
- Effectifs et profil variables (paramètre composition)
- Objectifs adaptables (paramètres contenus)

Constats : le regroupement des élèves par niveau **de progression** (4), permet de traiter les obstacles qui les empêchent de progresser au plus près de leurs besoins. C'est une façon de dépasser le constat de la **constante macabre** (le résultat des pratiques d'évaluation comparatives, donc compétitives entre élèves, fondées sur "la moyenne")

De même elle permet des parcours personnalisés où chacun peut progresser dans un domaine ciblé. C'est une contribution à la démocratisation des apprentissages scolaires où l'on ne donne pas la même chose à tout le monde, on donne en fonction des besoins... à condition de ne pas créer de structure ségrégative permanente, comme en Allemagne, qui est la dérive diamétralement opposée à la première, celle où on met tout le monde sur la même ligne de départ sous prétexte d'égalité des chances.

Cette démocratisation est obtenue si

- si on veille aux **caractéristiques des groupements** (provisoires, évolutifs etc),
- par le fait que la progression autour de laquelle s'organisent les groupes de progression est, elle, **commune** à tous les élèves où qu'ils se trouvent : ce sont les **échelles de compétences** du CECRL. Seuls sont différents les paliers atteints à un moment donné par les élèves mais l'organisation doit permettre de ne pas considérer qu'un palier non encore atteint est un échec, c'est l'évaluation dynamique = des acquis →
- par le fait que l'évaluation ne consiste plus à soumettre tout le monde à la même épreuve au même moment (caricature de l'arbre), par une évaluation comparative, subjective car relative à chaque groupe classe, mais à faire **progresser tous les élèves selon les paliers de progression du CECRL** sans les comparer entre eux (évaluation objective)

- **Stratégies :**

Créer des groupes provisoires pour développer des compétences dans une ou des AL ou autre critère de regroupement (comme rendre autonomes les élèves dans la collecte de données sur internet ou au CDI, préparer un projet de voyage etc.), sur une durée permettant des progressions avec des objectifs lisibles

- A2 accompli,
- B1 -1
- B1-2, voire B2 (pour certains)

Associer élèves à l'évaluation de la progression (évaluation formative avec critères objectifs = les échelles du CECRL (utiliser le portfolio des langues chez Didier, pour les niveaux intermédiaires)

Si on choisit de former les groupes pour développer les compétences des élèves dans une AL, l'associer à sa complémentaire (ex ; CO/PO, CE/PE ou PO/CO, PE/CE). L'apprentissage se fait par tâche. La tâche de synthèse ou projet peut se faire en classe de référence en prenant en compte le niveau de chacun. On demandera aux élèves les plus à l'aise en PO en interaction de piloter un débat, à d'autres de faire un bref compte rendu sur un sujet défini dans ce même débat et d'interagir un nombre de fois déterminé en fonction des niveaux.

Evaluer/noter ? :

Les grilles d'évaluation intègrent différents paliers. La notation, relève d'une autre logique et a tendance à rendre opaque la démarche évaluative et la prise de conscience de la progression. Dans l'époque de l'entre deux où nous vivons elle peut répondre à une demande institutionnelle voire parentale et être associée aux paliers (niveau cible) comme en EPS....Mais l'évolution est bien marquée par le rapport des IG (2007)

"La note en langue devrait correspondre à l'estimation donnée à une performance appréciée **en rapport avec un niveau-cible**. Elle devrait renseigner sur les progrès accomplis et sur la façon dont les objectifs sont atteints". (P. 16)

En conclusion, la note ne peut servir à comparer les performances entre des niveaux-cibles différents, sinon on retombe ipso facto dans l'évaluation comparative, qui est ce qu'on rejette comme inopérant et ségrégatif. Nécessité de faire évoluer les pratiques et les mentalités sur ce point !

Doser la complexification d'une tâche ? En fonction de quels paramètres ?

Exemple de la C.O

Gradation au niveau des thèmes : on va de l'univers personnel et familial vers le monde (domaine éducatif, loisir, professionnel, culturel...)

Gradation au niveau des textes (oraux et écrits) Les types de textes proposés sont de plus en plus longs, leur organisation de plus en plus complexe. Comprendre un message sur un répondeur est moins complexe que de comprendre un conte

Les contraintes. Si pour les niveaux débutants les descripteurs font état d'éléments facilitateurs de la tâche (débit lent, articulation claire, absence de bruits parasites), au fur et à mesure de l'avancée de l'apprentissage, ces éléments facilitateurs disparaissent et sont remplacés par des contraintes (accents très prononcés, bruitage gênant, débit de plus en plus rapide, impossibilité de demander de l'aide)

Gradation des exigences de réalisation : pour la CO, on demande de repérer certaines informations en A, l'intégralité du texte au B et l'implicite au C...

ANNEXES

1. Fiche de positionnement

Fiche de positionnement

État des lieux (niveau 2 ^{nde})	Apports de la journée	Ce qui peut évoluer
<p>Avec les élèves</p> <p>1. <u>Formes de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • par séquence associée à la réalisation d'une tâche complexe • autres : <p>2. <u>Evaluation des compétences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • avec critères CECRL • avec notes 		
<p>Avec les collègues</p> <p><u>Travail d'équipe ?</u></p> <p>Si oui sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration de séquences ? • sur choix de thématiques ? • sur projets ? • autres : 		
<p>Organisation de barrettes</p> <p>Nombre de barrettes :</p> <p>Utilisation des barrettes ? O/N</p> <p>Regroupements hors classe de référence ?</p>		

<p>En fonction de quoi ?</p> <p>Mode d'évaluation ?</p> <p>Fréquence des regroupements</p> <p>Temps de concertation ?</p>		
<p>Équipements adéquats ?</p> <p>Oui/ non ? à préciser</p>		

2. Extrait de textes officiels sur notion de compétence

Bulletin Officiel n° 11 du 18 mars 2010 : Adapter le lycée à son époque / donner de nouvelles ambitions à l'enseignement des langues

Le [bulletin officiel n° 11 du 18 mars 2010 \(encart N°2\)](#) précise l'organisation de la rentrée 2010 en ce qui concerne les langues au chapitre 2.3. 2

"Adapter le lycée à son époque/Donner de nouvelles ambitions à l'enseignement des langues"
2.3. 2 Adapter le lycée à son époque

- Donner de nouvelles ambitions à l'enseignement des langues

La maîtrise de langues étrangères est aujourd'hui une compétence fondamentale pour les élèves, aussi bien dans la poursuite de leurs études, que pour favoriser les échanges culturels ou encore préparer une mobilité au sein de l'espace européen et au-delà. Ainsi, l'enseignement des langues vivantes est renouvelé dans ses modalités d'organisation comme dans ses contenus avec de nouveaux programmes en application à la rentrée. Il doit s'appuyer sur les outils numériques qui permettent aux élèves d'entretenir et de développer leurs acquis en apprenant à travailler en autonomie.

À la rentrée 2010, l'enseignement par groupes de compétences en langues vivantes 1 et 2 est généralisé au lycée. Les horaires de LV1 et de LV2 ont été globalisés à cet effet et harmonisés entre les séries de la voie générale.

Un alignement des horaires de langues vivantes dans les emplois du temps est préconisé pour faciliter ce mode d'organisation. La constitution des groupes est modifiable au cours de l'année. Elle est indépendante de la série, du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues) et de l'organisation par classe. Le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels d'un même secteur est à encourager.

Circulaire 2006 (+ BO 8 juin) relative aux Groupes de compétences

- Extrait 1:
- « A - De nouveaux modes d'enseignement des langues
 1. Les groupes de compétence

L'article 2 du décret susvisé préconise que les élèves soient répartis en groupes de compétence langagière indépendamment des classes ou divisions, à l'école, au collège ou au lycée.

Les "groupes de compétence" peuvent correspondre **soit à la démarche pédagogique du professeur, soit à une organisation des groupes en fonction des acquis et des besoins des élèves**. Il s'agit donc, dans tous les cas, d'un choix pédagogique et organisationnel qui implique tout autant les enseignants que les personnels de direction. »
 - « Dans les collèges et les lycées, les élèves auront la possibilité, en fonction de leurs progrès et de leurs besoins, de passer d'un groupe à l'autre sur la base de l'évaluation de leur niveau de compétence. »
 - Des comptes rendus d'expériences sur le site eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0067/accueil2.htm>
 - Extrait 5:

[« Des rythmes modulables »]

On veillera également à ce que les projets d'école et d'établissement permettent l'introduction de **périodes intensives d'enseignement** sur une courte ou moyenne durée en utilisant la souplesse horaire prévue par les programmes de l'école ou en procédant par **mutualisation des horaires de deux langues** au collège ou au lycée en veillant à respecter les volumes horaires découlant des grilles réglementaires de chaque niveau de classe.

Ces périodes intensives sont destinées à diversifier les modes d'apprentissage et à faire progresser plus vite les élèves à un moment donné de leur parcours d'apprentissage.

Les principes généraux déterminant les modalités pratiques d'organisation auront été précisés soit dans le projet d'école (sur proposition du conseil des maîtres), soit dans le projet d'établissement (sur proposition des équipes pédagogiques concernées) »

NB: la promesse d'effectifs allégés.

<http://eduscol.education.fr/D0067/seminaire15-11-04.htm>